

Communiqué de presse

Aux représentant-e-s des médias

6 mars 2026

La rénovation de l'ensemble de logements rue des Grottes 6-6 bis et rue des Amis 5-7 débutera fin avril, pour une durée de deux ans. L'installation de chantier sera mise en place dès le 9 mars, soit avant la période de nidification des oiseaux, et l'œuvre « Pinta Cura » sera alors démontée.

Construits entre 1894 et 1896, les bâtiments de cet ensemble sont en état de vétusté avancé. L'ensemble étant protégé, la rénovation qui débutera fin avril conservera sa substance bâtie tout en recomposant la typologie des logements afin d'améliorer la qualité de vie des habitants. A proximité directe de la gare et de son prochain chantier de transformation, le projet s'inscrit dans le plan directeur de quartier « Pôle Cornavin ».

Travaux de rénovations et d'assainissement

Les interventions porteront sur la requalification des rez (locaux commerciaux, locaux communs, locaux vélos), la création de caves et la rénovation de l'ensemble des logements, avec de nouvelles cuisines et l'intégration de blocs sanitaires et de salles de bains. La profondeur et l'étroitesse des bâtiments, ainsi que le nombre restreint de fenêtres existantes, ne permettent en effet pas de remettre simplement en état les salles d'eau et les cuisines dans les positions qu'elles occupent actuellement. Tous les planchers seront renforcés, en maintenant la structure existante et les niveaux des paliers des cages d'escaliers. Les combles des Grottes 6 bis et Amis 5 seront transformés en espaces habitables avec l'ajout de lucarnes. Enfin, les toitures seront rénovées en conservant la charpente existante partout où cela est possible.

Une rénovation respectueuse du patrimoine

Les bâtiments, formant un ensemble protégé datant de la fin du 19^{ème} siècle, sont sous protection patrimoniale. La rénovation conservera donc leur substance bâtie tout en renforçant le caractère hétérogène de l'ensemble. Les façades existantes seront maintenues, avec une isolation intérieure et la rénovation des fenêtres, et les toitures seront rénovées sans changer la silhouette existante. Selon les pratiques de réemploi de la Direction du patrimoine bâti, le projet de rénovation mettra tout en œuvre pour conserver les éléments patrimoniaux de qualité et en bon état.

Des mises aux normes complètes

La rénovation permettra de répondre à toutes les normes actuelles, notamment en matière d'énergie. Une chaufferie commune sera créée et alimentée par une pompe à chaleur, les façades seront isolées et les cages d'escaliers bénéficieront d'un enduit isolant. Des panneaux solaires photovoltaïques seront également installés en toiture et la cour sera végétalisée.

Une planification séquentielle des rénovations d'immeubles de logements

Depuis des années, la Ville rénove ses bâtiments les uns après les autres, en passant par des demandes de crédits d'études puis de réalisation, immeuble après immeuble. Ce rythme s'avérant insuffisant pour freiner la dégradation du patrimoine, une demande de crédits groupés, destinée à la

rénovation complète de neuf ensembles de logements, a été déposée puis votée en 2023. Cette opération en fait partie. Réaliser de telles rénovations complètes en présence des locataires n'étant pas envisageable, la planification des travaux est un enjeu particulièrement pointu, qui tient compte de la situation des locataires de logements, dont les baux sont maintenus et qui bénéficient de solutions de relogement grâce à une collaboration étroite avec la Gérance immobilière municipale. Les chantiers des 13 bâtiments sont ainsi échelonnés entre 2024 et 2030.

Calendrier de chantier adapté à la nidification des martinets

L'installation de chantier sera mise en place dès le 9 mars, soit tant que les sites de nidifications des martinets dans les cavités de la façade sont inoccupés. Des nichoirs temporaires seront installés sur les échafaudages pour toute la durée du chantier. La préservation de la faune locale fait partie des engagements de la Stratégie Municipale Biodiversité de la Ville de Genève pour favoriser et développer la biodiversité en milieu urbain.

Les travaux débuteront fin avril, pour une durée estimée à 24 mois.

***Pinta Cura* : entre attachement public et évolution urbaine**

Installée par le Fonds Municipal d'art Contemporain de la Ville de Genève (FMAC) en 2016 dans le cadre du festival Geneva Lux sur la façade de l'ensemble de logements concerné, l'œuvre lumineuse *Pinta Cura* de Frédéric Post avait été conçue dès l'origine comme une installation temporaire. Au regard de son succès et de son bon fonctionnement, sa présence a pu être prolongée grâce à des travaux d'entretien afin de perdurer jusqu'au début des travaux de l'immeuble. Réalisée avec des matériaux non-pérennes, les éléments structurels de l'œuvre sont maintenant dans un état vétuste et les travaux sur l'immeuble nécessitent son démontage complet.

La pétition récemment lancée pour "sauver les œuvres lumineuses de Genève", actuellement examinée par le Conseil municipal de la Ville de Genève, témoigne de l'attachement du public à cette œuvre devenue emblématique. Propriétaire de l'œuvre, le FMAC est conscient de cet attachement. Toutefois, la succession de travaux dans les années à venir ne permet pas d'envisager sa réinstallation dans des conditions raisonnables. Dans ce contexte, il procédera à un démontage structuré et au stockage provisoire des éléments de l'œuvre dans l'attente du vote de la pétition par le Conseil municipal. Par ailleurs, le FMAC demeure ouvert à la reprise et au réemploi des matériaux par l'artiste selon les démarches qu'il souhaitera entreprendre.

La dépose de l'installation ne remet aucunement en question la qualité de l'œuvre, la pertinence de sa présence ni l'impact très positif qu'elle a eu dans le quartier. *Pinta Cura* restera une création marquante, adoptée aussi bien par la population genevoise que par les passager-ère-s de la gare. Le FMAC souhaite aujourd'hui ouvrir une nouvelle étape dans cette mémoire vivante en accompagnant les transformations urbaines à venir, tout en offrant la possibilité à d'autres artistes d'exprimer leur sensibilité et d'exposer leur travail dans ce périmètre privilégié au cœur de la ville.

Par définition sensible et évolutif, l'art public ainsi que son entretien offrent des réalités complexes, des défis parfois, afin de s'adapter aux sites et à la ville qui se transforme. Poursuivant sa mission d'inscrire et de développer l'art contemporain dans l'espace public, le FMAC souhaite refléter la diversité des pratiques artistiques actuelles et de fait le soutien aux artistes par l'installation d'œuvre qui habitent la ville au plus proche de son évolution et de sa population.

Contacts et information :

Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité

Sandrine Rudaz, chargée de communication de la Direction du patrimoine bâti
022 418 21 80 – sandrine.rudaz@geneve.ch

Département de la culture et de la transition numérique

Timothée Fontolliet, collaborateur personnel

022 418 65 24 tim.fontolliet@geneve.ch

Camille Abele, responsable du Fonds municipal d'art contemporain

022 418 44 12 - camille.abele@geneve.ch